

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 5 Thermidor, an V.

(Dimanche 23 Juillet 1797).

Prise de possession par le roi de Prusse des terres de l'église catholique, situées tant dans la Prusse Méridionale que dans les districts nouvellement acquis. — Grands préparatifs en Hollande pour l'expédition maritime qui s'y prépare. — Discours de Buonaparte aux soldats de l'armée d'Italie, à la fête du 14 juillet. — Détails sur les causes de la marche de quelques corps de troupes dans les environs de Paris.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

AUTRICHE.

De Vienne, le 4 juillet.

Le général Werneck, qui commandoit l'armée impériale du Bas-Rhin, vient d'être disgracié; mais il a obtenu une pension de retraite.

L'ambassadeur de la république de Venise, Grimani, s'est démis de sa place, & vivra ici en simple particulier, jusqu'à ce que le sort de Venise ait été fixé définitivement.

PRUSSE.

De Berlin, le 6 juillet.

Sa majesté s'étant fait rendre compte de l'état dans lequel se trouvoient les terres de l'église catholique de ses états, tant dans la Prusse méridionale que dans les districts nouvellement acquis; & ayant reconnu par les divers rapports que par-tout la culture en étoit fort négligée, au grand préjudice de ses sujets, elle a gracieusement résolu de les considérer comme une véritable propriété de l'état, & en conséquence de s'en mettre en possession, à l'effet de faire régir toutes les terres, tant des évêchés que des chapitres, couvens, prieurés & des autres corporations ecclésiastiques, à l'instar des domaines de ses anciennes provinces.

Mais sa majesté, en prenant cette mesure dictée par le bien général, ne veut point priver le clergé catholique de la destination du produit de ces terres, suivant l'intention des fondateurs; elle ordonne expressément qu'après en avoir prélevé les frais de culture & d'administration, le produit net soit versé dans les caisses du clergé pour l'entretien des membres qui le composent, pour les frais de son culte, & pour remplir les autres clauses fixées par les anciens possesseurs, lors de la cession de ces terres à l'église.

A L L E M A G N E.

Lettre écrite des frontières de Bavière, le 1^{er} juillet.

La cour impériale a été très-mécontente de la propo-

sition faite à Ratisbonne & approuvée par son envoyé, de substituer à une députation de l'Empire un plein pouvoir à donner à son chef pour conclure la paix avec la France; & il est certain à présent que, conformément au *conclusum* de 1795, ce sera une députation de l'Empire qui sera chargée de soutenir ses intérêts au congrès. Malgré le passage du dernier décret impérial qui semble garantir l'intégrité de l'empire, stipulée dans les préliminaires, l'on commence à se dire que ce mot n'a rapport qu'à la constitution de l'Empire, mais nullement à l'étendue de son territoire; & l'on craint bien de ne pouvoir échapper à la sécularisation de quelques prélatures.

HOLLANDE.

De la Haye, le 12 juillet.

Il regne la plus grande activité dans tous les départemens qui coopèrent aux préparatifs pour l'expédition maritime. Le comité de marine s'occupe de l'armement de la flotte qui doit la protéger. Cette flotte consiste en dix-sept vaisseaux de ligne, savoir: quatre de 74 canons, six de 68, trois de 60 & quatre de 54, outre plusieurs frégates & plus petits bâtimens: on embarquera 500 hommes sur chaque bâtiment de transport; 26 bataillons d'infanterie, sans compter la cavalerie, seront embarqués. Tous les officiers de notre garnison ont demandé à l'assemblée nationale de pouvoir prendre part à cette expédition. La flotte sera pourvue de vivres pour quatre mois; il paroît certain qu'elle combinera ses opérations avec celle de Dunkerque. L'amiral Winter commandera les vaisseaux, & le général Daendels les troupes.

Notre marine actuelle consiste en 27 vaisseaux de ligne, 22 frégates, 16 brigantins & six chaloupes canonnières.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 messidor.

Une partie de l'état-major de l'armée de Sambre & Meuse vient d'être envoyée à Coblenz & à Bonn. Les administrations militaires, qui sont à Siegbourg, ont reçu ordre de se tenir prêtes à repasser le Rhin. On annonce qu'un nouvel arrangement définitif ne tardera pas à avoir lieu, & qu'à l'exception de Dusseldorf & de la tête de pont de Neuwied, les Français évacueront entièrement la

rive droite du Rhin. Déjà tous les travaux ont été suspendus derrière la Lahn, ainsi qu'aux fortifications de Giessen & de Dusseldorf.

L'administration centrale du département de la Dyle vient d'écrire une lettre vigoureuse au ministre de l'intérieur, relativement à la cassation de l'arrêté pris par elle pour rendre aux habitans de cette ville une église qu'ils ne cessoient de réclamer. Quoique l'administration ne s'écarte pas, dans cette lettre, du respect & des égards qu'elle doit à un ministre, cependant elle fait sentir à celui-ci tout ce qu'il y a d'inconvenant & même d'odieux dans une pareille conduite.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

SOLDATS!

C'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet. Vous voyez devant vous les noms de vos compagnons d'armes morts au champ d'honneur, pour la liberté de la patrie. Ils vous ont donné l'exemple; vous vous devez tout entiers à la république; vous vous devez tout entiers au bonheur de trente millions de Français; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires.

Soldats! je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie. Mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée, sont là. Des montagnes nous séparent de la France: vous les franchirez avec la rapidité de l'aigle, s'il le falloit, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement & les républicains.

Soldats! le gouvernement veille sur le dépôt des loix qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, & jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos nouveaux drapeaux, GUERRE IMPLICABLE AUX ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA CONSTITUTION DE L'AN TROIS.

Signé, BUONAPARTE.

Par ordre du général en chef,

Le général de division, chef de l'état-major-général,
Salut & fraternité, Signé, Alex. BERTHIER.

De Paris, le 4 thermidor.

Le général Hoche a adressé une lettre au directoire sur cette marche de quelques corps de son armée, qui a excité de si vives inquiétudes. Sa lettre n'a pas été publiée; elle doit répandre une grande lumière sur cet incident si inconcevable. Une personne, digne de foi, nous a communiqué les détails suivans comme très-authentiques.

Le 11 thermidor, le général Hoche reçut à Gueldres un ordre du ministre de la marine pour aller prendre le commandement d'une expédition secrète au-dehors, & de rassembler pour cet objet aux environs de Brest les troupes dont il croiroit avoir besoin: il étoit question de huit à dix mille hommes. Comme il n'y avoit dans la ci-devant Bretagne que les troupes d'infanterie absolu-

ment nécessaires à la garde de ses côtes, sans cavalerie & sans artillerie, Hoche, en conséquence de cet ordre, tira de l'armée de Sambre & Meuse six mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & mille de l'artillerie. Avant de quitter lui-même l'armée, il mit les troupes en marche jusqu'aux frontières de France, & ordonna au chef de ces troupes de prendre à Liege, du commissaire des guerres de la place, les feuilles de route dont les troupes ont besoin pour recevoir leur prêt & leurs subsistances en traversant le territoire de la république; mais il ne donna aucun ordre pour les faire passer par telles villes plutôt que par d'autres. Dans le même tems, il reçut un ordre confirmatif de celui qui lui avoit été adressé par le ministre de la marine, & il ne doutoit pas que le ministre de la guerre n'en eût eu connoissance.

La messagerie de Coutances à Saint-Lô, chargée de 21,700 livres en numéraire, & escortée par quatre volontaires, a été arrêtée & pillée par des gens inconnus. L'envoi de cette somme étoit par le receveur de l'arrondissement au payeur-général du département.

On avoit annoncé il y a quelque tems que le directoire avoit déclaré Lyon en état de siège. Le Rédacteur a démenti ce fait. Voici l'arrêté du directoire qu'on lit dans le Journal de Lyon du 27 messidor.

Extrait des registres du directoire exécutif,
du 13 messidor.

Le directoire exécutif informé qu'il existe dans la commune de Lyon, une compagnie d'assassins à gages, qui commettent journellement des assassinats & des brigandages, tant dans cette commune que dans les environs, arrête:

Le général commandant la force armée du département du Rhône, est autorisé à déclarer la commune de Lyon en état de siège, au moment où les circonstances lui paroissent exiger cette mesure pour assurer la tranquillité publique dans cette commune.

La position où nous sommes ne permet pas un moment de sécurité & ne devoit pas permettre un seul mouvement d'excès & de passion. Les hommes de bien qui la voient s'approcher ont tout fait; tout tenté pour conjurer cet orage. Du moment où il s'est formé une société véritablement révolutionnaire, quoiqu'elle se couvrit du titre de constitutionnelle, nous n'avons plus vécu que d'allarmes, nous n'avons plus marché qu'entre les abîmes. Le corps législatif a été dénoncé comme une faction, afin qu'on le forçât à en prendre le caractère. Il s'est affirmé dans la modération, on en a conclu sa foiblesse. En calomniant, en menaçant avec tant d'audace les choix de la nation, quel respect pouvoit-on témoigner pour la nation elle-même? C'étoit trop peu que de se rendre inaccessible à ses vœux; on ne les a consultés que pour faire avec plus de scandale le contraire de ce qu'elle demandoit, & des ministres se sont trouvés coupables par cela seul qu'ils avoient la confiance & la reconnaissance de la nation. Quel moment a-t-on choisi pour éveiller la révolution de son sommeil? Celui où des négociations s'ouvroient pour la paix. Ainsi,

nos ennemis découragés ont été avertis de reprendre leur audace : on leur a ainsi présenté l'espoir de balancer nos triomphes par nos divisions. C'est encore peu ; ces mêmes armées, qui venoient de porter l'épouvante sur leurs frontières, & presque au centre de leur empire, on menace de les diriger contre nos propres contrées ; ce n'est plus Vienne, c'est Paris qu'on veut faire trembler ; ce n'est plus l'empereur, c'est le corps législatif de France qu'on menace de ces armes victorieuses, & l'on présente à ceux qui ont égalé leurs noms à ceux des plus vaillans capitaines, la perspective d'être confondus avec les Hébert, les Pache, les Momoro, qui vinrent décider la convention nationale. Ils s'appellent républicains, les hommes qui trament de pareils complots ; oui, républicains tels que ceux qui suivirent les derniers triumvirs & changèrent la liberté de Rome contre le plus épouvantable despotisme.

Je viens de lire le discours de Buonaparte aux soldats de l'armée d'Italie, à la fête du 14 juillet. Je me suis étonné que Buonaparte, qui dans ce moment joue le rôle de négociateur, présentât aujourd'hui, en face de l'ennemi, la possibilité de faire repasser les Alpes à une armée victorieuse, pour venir désoler les mêmes frontières qu'il a défendues des ravages de l'étranger. Je me suis étonné de l'inconcevable diligence qui a apporté cette proclamation avec plus de rapidité que les nouvelles les plus intéressantes.

Quoi qu'il en soit, Buonaparte a prêté, ainsi que l'armée d'Italie, un nouveau serment de défendre la constitution, & ce serment est celui de respecter ses dépositaires. C'est ainsi qu'il est écrit dans le cœur des soldats & sans doute des chefs. Malheur donc au gouvernement qui violeroit la constitution !

Eveille-toi, nation endormie ! rougis de ces plaisirs honteux que tu goûtes auprès des tombeaux ! Sache faire pour défendre l'unique bien qui nous soit resté de la révolution, la constitution de l'an 3, ce que tu fis pour commencer la révolution. Présente encore une fois le tableau de cette garde nationale qui, tant qu'elle subsista, offrit une garantie au milieu de tant de fureurs & de tant de passions qui s'entrechoquoient. Ce n'est plus le moment du tumulte, c'est celui d'une discipline courageuse. Tu serviras sous des chefs chéris de la victoire. Repoussons la guerre civile qui s'approche en montrant quelles seroient aujourd'hui les forces de la nation contre des usurpateurs.

Pour vous, membres des deux conseils, vous n'avez plus un moment à passer sans vigilance. N'imitiez pas ces orateurs de la convention, que tout s'accorda à tromper sur l'urgence du péril qui les menaçoit. Vous êtes unis, car comment compter cette faible minorité qui est condamnée au supplice de voir chaque jour votre fermeté s'accroître. Vous êtes unis. Laissez les petits discours pour songer aux bonnes mesures. Déjà dans une séance mémorable, (celle d'avant-hier) vous avez réuni tout ce que l'on peut attendre de prudence & de fermeté. Voyez tout ce que la constitution vous donne de forces ; donnez-lui toutes les siennes : c'est elle qui combat pour vous.

LACRETELLE le jeune.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Citoyens, vous dites dans votre n^o. 300 (30 messidor) n'avoir aucune opinion sur le citoyen Pléville-Peley,

qui vient d'être élevé au ministère de la marine. Vous en concevrez d'abord une bien favorable, si, en laissant à part les stigmates si profonds de sa bravoure, vous vous rappelez qu'il a déjà une fois refusé ce ministère, en sorte que, depuis l'organisation du gouvernement, il n'a eu d'autre existence que celle d'être consulté sans cesse & de ne se montrer jamais. D'oracle de la marine, Pléville-Peley en est devenu enfin le ministre. Pourroit-on ne pas applaudir à ce choix dans le port de Toulon, où le citoyen Pléville, voyant qu'on alloit déchirer une frégate toute neuve, parce qu'il étoit impossible aux autres marins de la faire marcher, s'est fait fort de rendre ce vaisseau le plus célèbre de la marine française, & y a si bien réussi (après l'avoir regretté à sa manière) qu'il est passé dessus en vingt & un jours à la Martinique ? Pourroit-on ne pas applaudir à ce choix dans le port de Marseille, près duquel le citoyen Pléville-Peley a été demandé au gouvernement français par les Anglais eux-mêmes, pour relever une de leurs frégates jugée perdue, mais bientôt reconstruite, moyennant le superbe appareil de relevage que le marin français sut y appliquer ? Je ne donnerai pas, comme une preuve bien éclatante des lumières & du génie du nouveau ministre, la manière ferme & constante dont il s'est expliqué en faveur de mes moyens de supprimer les cordiers & les corderies. Mais si cette tâche, dont je suis infatigablement occupé, réussit aussi complètement que je l'espère, le citoyen Pléville-Peley aura fait preuve d'un degré de pénétration qui doit faire frémir les ennemis du pavillon français.

Agrez mes civilités.

QUATREMERRE-DISSONVAL.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Suite de la séance du 3 thermidor.

Guillemardet, qui a parlé après Jourdan, ne voit aucune raison pour l'adjonction proposée ; il dit qu'on exagère les dangers pour enlever des résolutions au conseil.

Bornes. — Je m'étonne d'entendre le préopinant demander quels sont les dangers de la patrie. S'il faut indiquer quelques motifs de nos craintes, fixez les yeux sur ces nouvelles sociétés populaires, sorties tout-à-coup des cendres des jacobins. Déjà par leur influence le sang a coulé à Clermont.

Mais qu'est-il besoin de citer une commune éloignée, quand Paris même est rempli de placards signés Lenoir-Laroche, où le corps législatif est traîné dans la boue, où l'on fait un appel à ce qu'on appelle les patriotes. Et contre qui fait-on cet appel ? C'est contre vous, représentants du peuple, contre vous qui êtes la plus ferme garantie de la liberté publique.

Ce n'est pas que je redoute beaucoup ces dangers, qu'on nous prépare. Les connaître, les dévoiler, c'est les anéantir. Il ne faut donc pas considérer l'adjonction de deux membres à la commission des inspecteurs, comme une mesure extraordinaire. Il ne faut pas conclure que nous voulons saisir les rênes du gouvernement ; que nous voulons mettre le directoire en accusation ; c'est une simple précaution commandée par la prudence ordinaire.

Thibaudcau exprime ses regrets sur la marche que pren-

ment les discussions, où il regne une aigreur qui ne fait qu'irriter les esprits inutilement. Sur sa proposition, appuyée par Pastoret, le conseil ajourne la proposition d'adjoindre Pichegru & Willot à la commission des inspecteurs.

Vaublanc prend ensuite la parole sur les clubs. Il rappelle l'histoire fameuse de tout ce qu'ont fait les jacobins, s'effraye du grand nombre des sociétés qui se sont formées tout-à-coup dans la république, s'arrête principalement sur l'influence qu'exerce déjà sur le directoire le cercle constitutionnel qui a dirigé ses derniers choix, ainsi qu'on vit, en 1792 les jacobins donner au roi des ministres de leur façon.

Vaublanc propose que toutes ces sociétés soient dissoutes; Eshasseriaux parle ensuite, & propose qu'elles puissent exister en se conformant aux loix.

Nous avons fait connoître le message que le conseil a reçu du directoire, & ceux qu'il lui a adressés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUPONT.

Séance du 3 thermidor.

Sur le rapport de Champion (du Jura), le conseil approuve la résolution du 3 messidor, relative aux opérations de l'assemblée primaire du canton de Roquecourte, département du Tarn.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 27 messidor, relative à l'organisation & à la solde de la garde du directoire exécutif.

Sur la proposition de Dumas, le conseil approuve la résolution.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 4 messidor.

L'administration centrale de l'Allier, qui se félicite de n'avoir point de sociétés politiques dans son département, adresse au conseil un paquet qui avoit été envoyé de Paris au commissaire du directoire à Mombussou, pour le remettre au cercle constitutionnel de cette commune: on lit cette pièce; c'est un prospectus de journal.

On reprend la discussion sur les associations politiques. Pastoret parle contre & pour la proposition de Vaublanc; Jean Debry en faveur de ces associations: il rappelle les services qu'elles ont rendus, & que si elles devenoient dangereuses le gouvernement peut les dissoudre.

C'est lui qui les forme, crie-t-on.

On demande l'impression du discours de Jean Debry.

Madier l'appuie, afin, dit-il, qu'on puisse opposer Jean Debry à lui-même. Après le 9 thermidor, dans les départements où il fut en mission, il fit fermer toutes les sociétés populaires, apporta & fit chanter le *Réveil du Peuple*, & mérita l'estime universelle par la guerre qu'il fit aux anarchistes & aux buveurs de sang.

Jean Debry avoue tout cela, & dit qu'il a poursuivi les buveurs de sang comme il poursuivra tous les factieux.

Le discours de Jean Debry sera imprimé.

On demande la clôture de la discussion.

Loclerc a la parole pour citer un fait: A Auxerre, le commissaire du directoire a reçu le même paquet que celui de Mombussou. Aussi-tôt un cercle constitutionnel s'est formé: parmi les 80 membres qui le composoient, se trouvoient les seize membres du comité révolutionnaire & tous leurs sbirres. L'alarme fut générale; l'administration crut devoir dissoudre cette société.

Villetar dit que ce sont des émigrés rentrés qui ont attaqué cette société, & que l'administration en laisse subsister de plus dangereuses.

La discussion est fermée; le projet de Vaublanc a d'abord la priorité, & l'urgence est déclarée après des chauds débats.

Thibaudeau alors obtient la parole & combat le projet de Vaublanc.

Le tout a été renvoyé à un nouvel examen de la commission, à laquelle sont adjoints Thibaudeau & Boulay.

Le directoire a répondu au message d'hier, que le commissaire qui avoit donné les ordres de route s'est trompé sur la distance où la Ferté-Alais se trouve de Paris.

Nous reviendrons sur cette séance, qui s'est prolongée jusqu'à près de sept heures.

Bourse du 4 thermidor.

Amsterdam... 59 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$.	Lausanne... 1, 1 $\frac{1}{4}$, 3, 3 $\frac{1}{2}$.
Idem cour... 57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Londres. 25 l. 15 s., 25 l. 10 s.
Hamb... 192 $\frac{1}{2}$, 190, 189 $\frac{1}{2}$.	Inscript... point de cours.
Madrid... 13 l.	Bon $\frac{1}{2}$... 13 l. 15 s., 5 s., 10 s., 14 l.
Mad. effect... 14 l. 10 s.	Bon $\frac{1}{4}$... 14 l.
Cadix... 13 l.	Or fin... 102 l. 15 s.
Cad. effect... 14 l. 10 s.	Ling. d'arg... 50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes... 94 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$.	Piastra... 5 l. 5 s. 9 d.
Livourne... 102 $\frac{1}{4}$, 101.	Quadruple... 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon... 101.	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille... 101.	Souverain... 33 l. 15 s.
Bordeaux... 101.	Guinée... 25 l. 2 s.
Montpellier... 101.	
Bâle... 1, 2 $\frac{1}{2}$.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 445 à 450 l. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 380 l. — Huile d'olive, 1 liv. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. 3 d. à 6 d. — Chandelle... — Coton de Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 liv. 5 s.

Traité Élémentaire des Mathématiques pures, à l'usage & à la portée des jeunes gens; par Lemoine d'Essoies; troisième édition, 2 vol. in-8°. broc. ornés de planches. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'auteur, rue Neuve de Berry, n°. 7; Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n°. 24; Duprat, quai des Augustins, n°. 25; Firmin Didot, rue Dauphine; Belin, rue Saint-Jacques; Régent & Bernard, quai des Augustins.

Essai de Théologie, par Joseph Marchena. Prix, 15 s. & 20 sols franc de port par la poste. A Paris, chez l'auteur, rue des Fossés Montmartre, passage de Vigan; Cérioux, libraire, quai de Voltaire, n°. 9, & chez tous les marchands de nouveautés.